



ASSOCIATION DES GROUPEMENTS
ET ORGANISATIONS ROMANDS
DE L'AGRICULTURE

Office fédéral de l'environnement
Mme Caroline Nienhuis
3003 Berne
Par mail caroline.nienhuis@bafu.admin.ch

Lausanne, le 5 septembre 2014

Concept Loup Suisse

Madame,

Sur le Site Internet de la Confédération, nous avons pris connaissance de la consultation ouverte sur la révision du Plan Loup et du Plan Lynx. En notre qualité d'organisation faîtière de l'agriculture romande, nous vous faisons part de notre position, quand bien même, nous ne figurons pas sur la liste des organisations consultées. Nous nous limitons au Concept Loup Suisse qui est problématique pour l'agriculture. Le Concept Lynx Suisse ne suscite pas de remarques particulières.

Remarques générales

Nous relevons que le loup, après s'être installé initialement dans les régions des Alpes et des Préalpes, a élargi son territoire à l'Arc jurassien et même aux régions de plaine. C'est donc devenu un problème national que le concept prend insuffisamment en compte, car trop orienté pour les régions de montagne initiales.

L'agriculture est directement touchée par le développement des populations de loup. Outre la perte d'animaux de rente qui induit des conséquences économiques pour les éleveurs, les détenteurs d'animaux subissent aussi des conséquences émotionnelles. Cela peut conduire certains agriculteurs à renoncer à exploiter des surfaces d'estivage.

Les mesures proposées par l'OFEV en matière de protection des troupeaux (berger, chiens de protection, clôtures) ne sont pas réalistes et pas applicables sur l'ensemble du territoire. Elles peuvent être mises en place ponctuellement. Les chiens de troupeaux sont en nombre insuffisant et la présence permanente d'un berger n'est économiquement pas supportable. Une étude actuelle en Valais indique qu'un quart des alpages ne peut pas être protégé.

A côté de l'agriculture, le tourisme est aussi concerné, non pas tellement par le loup directement, mais la présence de chiens de protection. La cohabitation entre ces derniers et les randonneurs, souvent accompagnés de chiens, peut être problématique. Cela conduit les randonneurs à délaisser les régions sous protection canine. Avec l'abandon de l'exploitation de certains alpages, le paysage n'est plus entretenu, ce qui contribue aussi à la perte d'attractivité de régions où le tourisme constitue souvent la principale ressource économique.

Le tir du loup, même avec les règles strictes du Concept actuel, suscite toujours des réactions publiques polémiques, qui nuisent à l'image des cantons concernés. Ceux-ci doivent disposer de compétences accrues en matière de gestion du loup.

Sur le plan politique et notamment suite à l'acceptation de la motion Fournier par le Parlement, la question de la résiliation de la Convention de Berne reste d'actualité. Il n'est pas acceptable que le secrétariat permanent de cette Convention n'est pas prêt à traiter la Suisse comme 11 autres pays signataires qui ont maintenant des dispositions autorisant le tir du loup. Une révision de la loi et de l'ordonnance sur la chasse est donc nécessaire.

Appréciation du Concept Loup

Le Concept proposé ne répond en aucune manière aux attentes et aux revendications du monde agricole. AGORA rejette par conséquent fermement ce Concept. Compte tenu de cette position, nous renonçons à un examen de détail, mais nous tenons à l'appuyer par les points suivants :

a) Considérations politiques

Il est frappant de voir que la motion Fournier n'est mentionnée nulle part dans le document mis en consultation. Elle a été acceptée par le Parlement et constitue un mandat impératif de mise en œuvre pour l'administration. Le refus de mettre en œuvre une décision du Parlement par l'administration n'est politiquement pas tolérable. Nous rappelons que cette motion demande de réduire le statut de protection actuel du loup en Suisse, de manière à ce qu'il puisse être chassé. Nous estimons au contraire que le Concept proposé tend à accroître la population de loups, notamment par l'encouragement de la formation de meutes.

b) Haut niveau de protection pas justifié

Le loup n'est pas menacé d'extinction en Europe. Bien au contraire, selon le WWF les populations sont en accroissement constant, notamment en Europe de l'Est. Pour la Suisse, compte tenu de ses caractéristiques démographiques et topographiques et où le loup est la cause de nombreux dégâts, sa présence est incompatible avec les formes actuelles d'exploitation agricole, notamment au niveau de l'économie alpestre.

c) Dégâts pour l'agriculture

Il est paradoxal de donner toujours davantage de contraintes à l'agriculture au niveau du bien-être des animaux et d'admettre sans autres que des animaux soient à la merci d'un prédateur féroce dans sa manière d'attaquer les troupeaux de moutons.

Le coût pour l'OFEV en matière de protection des troupeaux va s'élever à plus de 3 mio de francs en 2015. Les indemnités pour les animaux tués par le loup sont estimées à 100'000 francs. Se rajoutent encore les frais avérés à l'OFAG pour la protection des troupeaux de 2 mio de francs.

Vu l'extension prévisible du loup et la protection aujourd'hui déjà insuffisante, ces charges vont encore s'accroître.

d) Extension du loup

Le Concept va faciliter l'extension du loup sur tout le territoire. L'objectif est de faire cohabiter la population avec le loup et que les populations se reproduisent. La recrudescence des conflits est programmée. Il est intéressant de constater que l'OFEV a admis lui-même que la présence du loup en région urbaine (cas de Schlieren) n'était pas souhaitable. La même remarque peut être faite pour les régions de montagne. La coordination intercantonale nécessaire par exemple pour autoriser l'abattage d'un loup va compliquer les choses.



ASSOCIATION DES GROUPEMENTS
ET ORGANISATIONS ROMANDS
DE L'AGRICULTURE

Conclusions

La révision du Concept Loup tend vers une protection accrue du loup et encourage la formation de meutes. Le loup n'est pas une espèce menacée d'extinction. L'adaptation du Concept pénalise la situation de l'agriculture et des détenteurs de moutons en particulier. Il ouvre un déséquilibre entre l'environnement, le tourisme et l'agriculture.

AGORA rejette la révision proposée et demande

- **La mise en œuvre rapide de la motion Fournier**
- **La diminution du statut de protection du loup**

Par ailleurs, nous vous renvoyons aussi aux prises de position détaillées données par l'Union suisse des paysans (USP) et par le Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB) que nous partageons totalement.

Nous vous prions de prendre en considération notre position et nous vous adressons, Madame, nos cordiales salutations.

AGORA
Le directeur

Walter Willener